

CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 MARS 2009 à 20 HEURES 30

L'an deux mil neuf, le 12 mars, les membres du Conseil Municipal sont convoqués pour se rendre à la Mairie d'AZAY LE RIDEAU, le 17 mars.

Le dix sept mars, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, en séance ordinaire, à la Mairie d'AZAY LE RIDEAU, sous la présidence de Monsieur Michel VERDIER, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs VERDIER, PESCHER, LOPES-MICHELET, BOILLOT, BRUNET, BERJOT, LEROI, PUAULT, GALLETEAU, MATTEI, CHARRON, LE LANN, GUILLOTEAU, GARDILLON, LAUNAY, CHAUMEAU, BROSSEAU, JEFFROY, CANTAIS, BRUZEAU.

Etaient absent s excusés : Mesdames Francine GITTEAU et Cathy BUSSIERES, qui ont donné pouvoir.

Monsieur Michel MATTEI est nommée secrétaire de séance.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et accepté l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte administratif 2008 et du compte de gestion – budget commune,
2. Affectation du résultat de l'exercice de 2008,
3. Examen du budget primitif 2009 – budget commune,
4. Vote des taux d'imposition,
5. Attribution des subventions aux associations pour 2009,
6. Délibération fixant les ratios d'avancement de grade,
7. Questions diverses.

Examen compte administratif 2008 – budget général :

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur PESCHER Patrick délibérant sur le Compte administratif de l'exercice 2008 dressé par Monsieur VERDIER Michel, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°)- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		195 391.63 €	1 001 946.59 €		1 001 946.59 €	195 391.00 €
Opérations de l'exercice	2 610 304.04 €	3 086 549.10 €	1 448 642.62 €	1 754 051.02 €	4 058 946.66 €	4 840 600.12 €
TOTAUX	2 610 304.04 €	3 281 940.73 €	2 450 589.21 €	1 754 051.02 €	5 060 893.25 €	5 035 991.12 €
Résultats de clôture						
Restes à réaliser			791 856.70 €	551 803.00 €	791 856.70 €	551 803.00 €
TOTAUX	2 610 304.04 €	3 281 940.73 €	3 242 445.91 €	2 305 854.02 €	5 852 749.95 €	5 587 794.75 €
RESULTATS DEFINITIFS		671 636.69 €	936 591.89 €		264 955.20 €	

2°)-Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°)-Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°)-Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultat du vote à bulletin secret : 21 votants. : 19 Pour – 1 Non – 1 blanc

Examen du compte de gestion 2008 – budget général :

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les délibérations modificatives de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par

le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- adopte le compte de gestion 2008.

Affectation du résultat 2008 – Budget Général :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et les instructions budgétaires et comptable M 14,

Vu le compte administratif de l'exercice 2008 de la commune, approuvé par délibération en date du 17 mars 2009,

Considérant l'avis de la commission des finances du 11 mars 2009,

Après en avoir délibéré,

- décide à l'unanimité, d'affecter l'excédent de clôture de l'exercice 2008 dans le cadre du budget primitif 2009, comme suit :

INVESTISSEMENT :

Déficit d'investissement 2007			1 001 946.59 €
Recettes 2008	1 754 051.02 €		
Dépenses 2008	1 448 642.62 €		305 4098.40 €
Déficit d'investissement fin 2008			696 538.19 €
Reste à réaliser 2008			
Recettes	551 803.00 €	=	- 240 053.70 €
Dépenses	791 856.70 €		
Besoin de financement			
Déficit cumulé 2007	696 538.19 €	=	936 591.89 €
reste à réaliser	-240 053.70 €		

FONCTIONNEMENT :

Excédent fonctionnement 2007			195 391.63 €
Résultat 2008			
Recettes	3 086 549.10 €	}	= 671 363.39 €
Dépenses	2 610 304.04 €		
Réparti comme suit :			671 636.69 € article 1068 0.00 € article 002

Examen du Budget primitif 2009 :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission des finances du 11 mars 2009,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- adopte le budget primitif, à bulletin secret par 16 voix pour, 2 non et 4 blanc.
- Il s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractères générales	808 660€	70	Produits des services	318 400 €
012	Charges de personnel	1 530 450	73	Impôts et taxes	1 760 232 €
65	Autres charges de gestion courante	356 821 €	74	Dotations et participations	946 445 €
66	Charges financières	170 600 €	75	Autres produits de gestion	80 000 €
67	Charges exceptionnelles	9 000 €	013	Atténuations de charges	15 000 €
014	Atténuations de produits	50 000 €	76	Produits financiers	0.00€
023	Virement à la section investissement	71 096 €	77	Produits exceptionnels	0.00 €
042	Opération d'ordre	123 450€	002	Excédent fonctionnement reporté	0.00 €
3 120 077 €			3 120 077 €		

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
001	Solde d'exécution négatif reporté	696 538.19	10	FCTVA et TLE	320 000 €
20	Participations- honoraires	55 857.11€	1068	Affectation du résultat	671 636.00 €
16	Remboursements emprunts	338 300 €	13	Subventions d'Equipement	611 803.00 €
21	Opérations d'Equipement	432 658 €	16	Emprunts	510 000.00 €
	Report (RAR 2008)	791 856.70	024	Produits de cession	7 225.00 €
			021	Virement sect fonctionnement	71 096.00
			040	Opération d'ordre	123 450.00
2 315 210.00 €			2 315 210.00 €		

DETAIL SECTION D'INVESTISSEMENT

Article 208 participations	lilot rabelais(15000) + RD 751 40 857.11 €	55 857.11 €
Op 103- éclairage public		
art 2315	éclairage de l'ile	3 100,00 €
Op 107 Voirie Divers		
art 2315	placette /ilot Rabelais	27 000,00 €
	parking de l'ile	8 000,00 €
	total	35 000,00 €
	TOTAL VOIRIE RESEAUX	38 100,00 €
Op 10 PLU		

art 202	honoraires Urbani'sme	5 500,00 €
Op 36 Zac Cibem		
art 2031	honoraires SIAM	30 000,00 €
Op 37 Log rue Pierre de Ronsard (coiffeuse)		
art 2313	honoraires du PACT	1 700,00 €
	TOTAL HONORAIRES	37 200,00 €
Op 69 Acquisition de matériel		
art 2182	balayeuse	27 508,00 €
	fourgon	17 000,00 €
	total	44 508,00 €
art 2184	meublement classe ec mat	2 000,00 €
art 2188	livres bibliothèque	10 000,00 €
	2 cases colombarium	3 600,00 €
	total	13 600,00 €
	TOTAL ACQUISITIONS	60 108,00 €

Op 93 travaux bâtiments		
art 21312	réfection cour ec Descartes	32 000,00 €
art 21318	arefi / cheminée/gouttières	11 800,00 €
	ecole musique/boule	
	remplacement fenêtres/volet	28 500,00 €
	isolation	13 000,00 €
	chauffage	4 500,00 €
	peinture pte extérieure/esca,	1 000,00 €
	total	47 000,00 €
	piscine	
	porte d'entrée	2 350,00 €
	pédiluves	4 400,00 €
	vélux	4 500,00 €
	total	11 250,00 €
	bibliothèque	
	remplacement radiateurs	6 200,00 €
	garde du corps/escalier	1 800,00 €
	réfection salle du conte	8 200,00 €
	total	16 200,00 €
Art 2138	camping	
	réfection logement gardien	9 000,00 €
	1ère tranche borne électrique	5 000,00 €
	total	14 000,00 €
	TOTAL TRAVAUX	132 250,00 €

TOTAL INVESTISSEMENT	488 515.11 €
-----------------------------	---------------------

Le Maire précise certains points :

La capacité d'autofinancement régresse progressivement.

La situation constatée en avril 2008, montre un déficit en terme de personnel d'où le choix de renforcer certains postes :

- Au 1^{er} janvier, la création d'un poste de rédacteur au service comptable,
- Le transfert du professeur de guitare et d'ensemble folk de l'association musicale en Ridellois à la commune,
- Le mi-temps supplémentaire pour le service gros nettoyage et gestion des produits d'entretien d'un agent qui effectuait qu'un mi-temps,
- La création d'un poste pour les espaces verts à compter du 1^{er} avril,
- La création d'un poste de gardien du parc du sabot et pour le camping avec un ½ poste pour la régie et l'administration, suite au transfert du régisseur et gardien vers la création d'un poste de responsable des fêtes et cérémonies,
- L'inscription budgétaire d'un remplacement d'un agent malade aux services des espaces verts.

Les emprunts prévus concernent l'acquisition du moulin pour 350 000 € et les travaux supplémentaires du complexe sportif pour 160 000 € soit un total de 510 000 €.

Certains bâtiments communaux n'ayant pu être correctement entretenus par manque de personnel, nécessitent un programme de travaux importants qui s'étaleront sur plusieurs années.

Le patrimoine roulant est également relativement vétuste d'où la nécessité d'avoir acheté 2 véhicules en 2008 et la programmation d'acquisition de 2 véhicules pour 2009, le tout en occasion.

Il faut inciter au devoir d'économie à apporter sur les consommations d'eau, d'assainissement et d'électricité pour tous les services.

A noter : à l'article 6232 – fêtes et cérémonies : le montant total du budget alloués s'élève à 44 700 € et non 48 700 €. La différence d'un montant de 4 000 € pourra éventuellement faire l'objet d'une délibération modificative, en cas de besoin de crédits pour d'autres articles au sein du même chapitre.

A l'observation de Cyril Chaumeau constatant que la très forte augmentation des charges du personnel entraînera inévitablement une baisse des investissements, par conséquent, seul des projets de réparations pourront se faire. Monsieur le Maire indique que le choix imposé par l'augmentation des charges de personnel représente un investissement sur l'avenir.

Par ailleurs, si la masse salariale est supérieure à la moyenne départementale, il faut comparer la commune avec les communes chefs lieux de canton qui ont des frais de fonctionnement plus élevés qu'une commune moyenne de même taille. Il convient de préciser que pour la commune d'Azay, la cantine scolaire est municipale (4 agents), ainsi que l'école de musique (9 professeurs), et le camping (1 agent ½).

Examen des taux d'imposition pour 2009 :

Après examen de l'état de notification des taux d'imposition de 2008 de la taxe d'habitation et des taxes foncières et l'encaissement de ces recettes au titre de 2008, il s'avère qu'une différence importante de 29 375 € est à noter :

Etat 1259 notification des bases 2008	Taux	Produits escomptés	Etat 1288 Impôts encaissés en 2008
Taxe d'habitation 3 542 000	15.81	559 990	533 617
Foncier bâti 2 559 000	21.31	545 323	543 477
Foncier non bâti 127 800	57.83	73 907	72751
	TOTAL	1 179 220€	1 149 845 €

Le Conseil Municipal s'étonne de cette différence et sollicite auprès du service Pole Fiscal Collectivités Territoriales des explications.

Pour 2009, après examen des bases notifiées, des recettes prévisionnelles et du budget primitif, le Maire propose d'augmenter les taux soit par :

- augmentation des taux de la taxe d'habitation, taxe foncière et foncière non bâtie,
- augmentation uniquement des taux d'habitation et de la taxe foncière et la conservation du taux de 57.83% pour la taxe foncières des propriétés non bâties.

Résultat du vote : 22 votants – 8 voix pour l'augmentation des 3 taux, (TH, TFB, TFNB)

12 voix pour l'augmentation des 2 taux, (TH, TFB)

2 votes blancs.

2^{ème} vote pour l'adoption de la proposition du maire d'augmentation de 3.5 % des 2 taux (TH et TFB) :

résultat du vote : 22 votants : 12 voix pour
5 voix contre
5 votes blanc.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- autorise le Maire à signer l'état de notification des taux d'imposition de 2009, soit :

	Nouveau Taux applicables
Taxe d'Habitation	16.36%
Taxe Foncière/pour Propriétés Bâties	22.06%
Taxe Foncière/pour propriétés Non Bâties	57.83%

Attribution des subventions au titre de 2009 :

Le Conseil Municipal décide d'attribuer, à l'unanimité, au titre de l'année 2009, les subventions suivantes :

65736 SUBV. FONCT. - CCAS

C.C.A.S. 35 525.00 €

6574 SUBVENTION FONCT ASSOCIATIONS

JUDO CLUB RIDELLOIS	1500,00 à titre exceptionnel
MAISON FAMILIALE	500,00
S.C.A.C	5 250,00 + reversement 300 frais Transport/car
COOP.SCOL.DESCARTES	7 314,00
ASSOCIATION FAMILIALE	62 500,00 voir détail ci-après
AMICALE SAPEURS POMPIERS	250,00
COMITE DES FETES	2250,00
ANCIENS A.F.N	.300,00 à titre exceptionnel 40 ^{ème} anniversaire
MAISON DES JEUNES	2 000,00
PALETTE RIDELLOISE	100,00 compensé par achat de peintures
S.P.A.REFUGE BUTET	150,00
COMITE JUMELAGE/LASNE	400,00
COMICE AGRICOLE	345,00
ASS.AMAZONES AZAY	900,00
BASKET CLUB	1 300,00
ASSOC.SPORT.A.S.S.U COLLEGE	250,00
JUMELAGE CROSTON	950,00
EC.MATERNELLE ASSO.PHILIPPA	1 050,00
COM.JUMEL.AZAY NISA	945,00 versement en fonction des projets de 2009
ASSOC BANNERETS VIEU	150,00 des intronisations seront programmées
ASS LIRE ET DIRE	200,00
STE HORTICULTURE DE TOURAINE	75,00

ASSOCIATION TENNIS DE TABLE	500,00
ASSOCIATION 3A	300,00 à titre exceptionnel achat de matériel
JUMELAGE AZAY/DUBIECK	945,00
ASSOCIATION VAG A BULL	350,00
ASSO.MARATHON AZAY LE RIDEAU	3 510,00
ASSOCIATION CESAM	400,00
L'ARBRE VOYAGEUR	150,00
FAMILLE RURALE EN RIDELLOIS	76 000,00 détail ci-après
GENETIC ACTIONS	300,00
ASSOC DESCARTES ET CIE	1000,00 à titre exceptionnel Animation cirque
ASSOC LE SOUVENIR FRANCAIS	15,00
RESTOS DU CŒUR	300,00 pour achat matériel Section Azay
THEATRE DES 3 COUPS	300,00 Subv. de démarrage
ASSOCIATION ARTS MULTIPLES	150,00
ADER	1 800,00 dont 1200 à titre Exceptionnel
ASSO PAINT BALL	150,00

Détail subvention AFCS – 2009 :

La subvention se décompose comme suit :

- 60 000 € pour la structure multi-accueil « A PetitsPas »,
- 650 € pour le tennis, sachant que la location des courts du sabot est encaissée par la commune.
- 1850 € pour les activités diverses.

Le Maire est autorisé à signer la convention financière entre l'association et la commune précisant les modalités de versement.

Détail subvention Familles Rurales en Ridellois – 2009 :

La subvention se décompose comme suit :

- 75 000 € pour le Centre de loisirs
- 1 000 € pour les activités.

Le Maire est autorisé à signer la convention financière entre l'association et la commune précisant les modalités de versement.

Dotations amortissements 2009 :

Le Conseil Municipal décide d'amortir au titre de 2009, une dotation d'un montant se décomposant comme suit :

Imputation	Objet	Montant
2802	études	11 452.99 €
28031	Honoraires non suivis de travaux	59 345.92 €
2805	logiciels	13 876.21 e
28088	participations	38 752.54 €
	Total	123 427.66 €

Dépenses de fonctionnement

6811	Dotation aux amortissements	123 427.66 €
------	-----------------------------	--------------

Etat en non valeur :

Le receveur municipal nous informe qu'il n'a pu procéder au recouvrement du titre de recette émis auprès de JCB Val de Loire d'un montant de 7 800 € concernant la vente du tracto pelle suite à la liquidation judiciaire l'entreprise.

En conséquence, l'admission en non-valeur de ce titre est proposée et acceptée.

Cette dépense sera imputée à l'article 654.

Délibération fixant les ratios d'avancement de grade :

Le Maire, informe l'assemblée que des nouvelles dispositions ont été introduites par la loi du 19 février 2007, d'application immédiate (article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée) : Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux, appelé « ratios promus-promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire (CTP). Il peut varier entre 0 et 100 %.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des Agents de Police.

Vu l'avis de principe du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire réuni le 9 décembre 2008 préconisant les dispositions suivantes à compter de l'année 2009 :

3 types d'avancement peuvent être distingués.

1-Premier type d'avancement

- Premier Grade d'avancement avec Examen Professionnel
 - Passage de E3 à E4 : Avancement d'Adjoint de 2^oClasse à Adjoint de 1^oClasse
 - Premier grade d'avancement en catégorie A et B

2-Deuxième type d'avancement

- Deuxième grade d'avancement lorsque l'Examen Professionnel est inexistant
 - Passage de E4 à E5 : Avancement d'Adjoint de 1° CI asse à Adjoint Principal de 2° Classe par exemple
- Premier grade d'avancement sans Examen Professionnel .
 - Premier grade d'avancement en catégorie C pour la filière sanitaire et sociale et les cadres d'emplois de Garde-Champêtre et d'Agent de Maîtrise
 - Premier grade d'avancement en catégorie A et B

		Nombre d'agents remplissant les conditions		
		= ou > 10	de 5 à 9	de 1 à 4
1	1 Premier type d'avancement	30 %	45 %	60%
2	2 Deuxième type d'avancement	24 %	36 %	48 %

- Deuxième grade d'avancement avec Examen Professionnel
 - Deuxième grade d'avancement en catégorie A et B

3-Troisième type d'avancement

- Troisième grade d'avancement
 - Passage de E5 à E6 : Avancement d'Adjoint Principal de 2° Classe à Adjoint Principal de 1^{ère} classe
 - Troisième grade d'avancement en catégorie A
- Deuxième grade d'avancement sans Examen Professionnel
 - Deuxième grade d'avancement en catégorie C pour la filière sanitaire et sociale et le cadre d'emplois de Garde-champêtre
 - Deuxième grade d'avancement en catégorie A et B
- Les ratios varieraient en fonction du nombre d'agents susceptibles d'être promus selon 3 hypothèses, les pourcentages étant compris entre 20 % et 60 %.
 - Pour un nombre d'agents promouvables égal ou supérieur à 10, les ratios varieraient de 20 % à 30 %
 - Pour un nombre d'agents promouvables compris entre 5 et 9, les ratios varieraient de 30 % à 45 %
 - Pour un nombre d'agents promouvables inférieur à 5, les ratios varieraient de 40 % à 60 %.

3	3 Troisième type d'avancement	20 %	30 %	40 %
---	-------------------------------	------	------	------

Enfin, le maintien de la règle de l'arrondi à l'entier supérieur permet d'augmenter le nombre d'agents promouvables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide par 20 voix et 2 abstentions, d'adopter les ratios ainsi proposés.

Construction des vestiaires au complexe sportif de la Loge – choix de la procédure :

Afin de répondre aux besoins de le SCAC qui accueille plus de 300 licenciés, le Conseil Municipal a décidé de réaliser un complexe sportif près du site de la Loge. Ces infrastructures, terrains engazonné et synthétique sont pratiquement terminés ainsi que les voies d'accès, la clôture et le forage. Afin de terminer ce projet, des vestiaires doivent être construits.

L'estimation de cette construction, réalisée par le cabinet Breust est évaluée à 600 000 €.

Monsieur le Maire rappelle les dispositions désormais applicables en matière de marchés publics :

Le seuil de 206 000 € HT applicable aux marchés de travaux a été supprimé. Ce seuil imposait le recours à une procédure formalisée pour les marchés de travaux entre 206 000 et 5 150 000 € HT. Les procédures adaptées pourront désormais être utilisées jusqu'à ce seuil communautaire.

En conséquence, le Conseil Municipal décide de lancer une procédure adaptée pour la construction de ces vestiaires.

Le dossier de consultation des entreprises sera préparé par le cabinet Breust.

Un avis d'appel public à la concurrence sera publié soit dans le BOAMP, soit dans un journal habilité à recevoir des annonces légales.

Les dossiers de marchés pourraient être signés courant juillet pour un démarrage des travaux vers le mois d'octobre. La durée des travaux est estimée à 6 mois.

Il est rappelé que les ordres de service ne seront notifiés que sous réserve de l'accord de subvention DGE d'une part, et du dépôt de subvention complémentaire auprès des financeurs (région – département - ou autres).

Informations :

53 donneurs se sont présentés lors de la dernière collecte de sang.

Questions diverses :

Le 4 avril à 11 heures dans la salle des Halles : accueil des nouveaux arrivants.

Conseil Municipal des Jeunes : interventions des membres de la commission scolaire au collège et à l'école Descartes pour informer les jeunes qui voteront le 16 mai prochain.

Commission des finances (qui s'élargit aux conseillers municipaux non membres de cette commission) : le 25 mars à 18 h pour l'examen des budgets annexes et conseil municipal pour approbation le 31 mars à 20 h 30.

Le 2 avril : réunion avec le cabinet SIAM pour la poursuite de l'élaboration du dossier de ZAC Cibem à 18 h 30.

Ordre du jour épuisé - levée de séance